

OBJET

ACQUISITION DE VEHICULES (programme 2009)

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES**

La Commune se propose de lancer un appel d'offres pour l'acquisition de véhicules en 2009 afin de renouveler le parc existant.

Ce marché est décomposé en 12 lots correspondant à des catégories de véhicules (véhicules particuliers, véhicules utilitaires, véhicules spécifiques, etc...) déterminés par rapport aux besoins à satisfaire et articulés en deux familles :

- A «véhicules légers, PTAC inférieur à 3.5 Tonnes» lot 1 à lot 10.
- B «véhicules deux - roues motorisés» lot 11 à lot 12.

Je vous demande, en conséquence :

1° D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises ;

2° D'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché comme suit :

- Procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
- Fractionnement en onze lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Article 10 du Code des Marchés Publics, confer le détail des lots en annexe) ;
- Marché sur la base d'un prix unitaire TTC fixe ;
- Durée : année civile 2009,
- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 1 260 000 Euros.

Les crédits définitifs seront imputés sur le Budget 2009 sous les Chapitres 21 / Article 2182 ;

3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un (ou des) marché(s) avec le (ou les) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;

RAPPORT N° 08/9-50

4° de m'autoriser à signer le (ou les) marché(s).

5° de m'autoriser par ailleurs à solliciter une subvention auprès du Département - Contrat de Coopération 2008-2010 - pour l'acquisition des quatre fourgons frigorifiques faisant l'objet du lot 5.

En effet, ces quatre véhicules, destinés à la restauration scolaire, permettront la distribution de produits frais, dans le cadre des objectifs du plan Alimentation - Santé voulu par l'équipe municipale, pour prévenir notamment l'obésité et le diabète.

Compte tenu des enjeux de santé publique liés à ces acquisitions, le Département est susceptible d'apporter son concours financier pour ces quatre véhicules, dans le cadre du Contrat de Coopération Communale 2008-2010.

Il pourrait être sollicité une subvention au taux maximal, soit 80 %. En tout état de cause un plan de financement définitif vous sera soumis ultérieurement sur cette opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du samedi 13 décembre 2008

Délibération n° 08/9-50

OBJET

ACQUISITION DE VEHICULES (programme 2009)

**APPROBATION DU PROJET
AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER DES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-123 du 02 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous le Chapitre 21 / Article 2182 du Budget 2009 ;

Sur le RAPPORT N° 08/9-50 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'acquisition de véhicules (programme 2009).

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

DELIBERATION N° 08/9-50

ARTICLE 4

Autorise le Maire à signer le(s) marché(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire à solliciter, auprès du Département une subvention au taux maximal, dans le Cadre du Contrat de Coopération Communale, pour l'acquisition des quatre fourgons frigorifiques destinés au service de restauration scolaire.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **18 DEC. 2008**

LE MAIRE



Gilbert ANNETTE

ANNEXE

ACQUISITION DE VEHICULES (programme 2009)

A) VEHICULES LEGERS(PTAC INFERIEUR A 3.5 T)

- **LOT 1**
VP berline 4/5 places 5 portes – routière, 5/6 cv. 2
- **LOT 2**
VP berline 4/5 places 5 portes – polyvalente citadine, 4/5 cv. 18
- **LOT 3**
VU entreprise 2 places 3 portes, 4 à 6 cv. 17
- **LOT 4**
VU fourgon tôle 3 places 3
- **LOT 5**
VU fourgon tôle frigorifique 2 à 3 places 4
- **LOT 6**
VP fourgonnette vitrée 5 places 7
- **LOT 7**
VU fourgonnette tôle 2 places 8
- **LOT 8**
VU Plateau équipé d'une nacelle élévatrice 1
- **LOT 9**
VU camion-benne équipé d'une grue de manutention 1
- **LOT 10**
VU / plateau bennable double cabine 1

B) DEUX- ROUES MOTORISES

- **LOT 11**
Scooter de 49 cc
- **LOT 12**
Scooter de 125 cc

